

## LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

### DISPOSITION RELATIVE AU MAINTIEN EN VIGUEUR

L'hon. Alphonse Fournier (au nom du ministre des Pêcheries) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de décréter le maintien en vigueur de la loi de 1944 sur le soutien des produits de la pêche.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Beaudoin.)

**M. MacNaught:** Monsieur le président, le projet de loi qui fera suite à la résolution a pour objet de mettre l'article 9 de la loi sur le soutien des produits de la pêche, sur le même pied que les autres articles de cette loi.

L'article 12 de la loi stipule ce qui suit:

L'article neuf de la présente loi entrera en vigueur à une date qui doit être fixée, et demeurera en vigueur pendant la période qui peut être déterminée, par une proclamation du gouverneur en conseil.

L'article 9 de la loi est, en conséquence, entré en vigueur, le 23 juillet 1947, par proclamation du Gouverneur en conseil. Quand le présent bill aura été adopté, l'article 9 sera placé dans la même catégorie que les autres articles de la loi.

**M. Higgins:** J'aimerais dire un mot au sujet de ce projet de résolution. Hier, comme en fait foi la page 1040 du hansard, le député de Haldimand (M. Catherwood) a demandé quelle a été la consommation totale de margarine, au Canada, en 1949, et quel pourcentage des huiles et des autres ingrédients contenus dans la margarine le pays importe. On lui a répondu que la consommation de la margarine s'était établie à 71,992,000 livres et qu'on avait utilisé pour la production de la margarine, en 1949, 60,074,339 livres d'huiles et de matières grasses, dont 44,814,521 livres, soit environ les trois quarts, provenaient de la graine de coton, des arachides, de noix de coco et de palmier. La réponse porte, toutefois, que ces ingrédients ont été importés sous forme de produit brut ou d'huile raffinée. C'est dire que ces huiles sont raffinées des États-Unis. Ce que je veux signaler à l'adjoint parlementaire, c'est qu'on devrait employer les huiles d'animaux marins. On a employé les huiles d'animaux marins pendant longtemps avant cette année. On les emploie encore mais pour une raison ou pour une autre, les fabricants de margarine désirent employer ces huiles provenant des États-Unis. Nous manquons de dollars des États-Unis, mais cela n'empêche pas ces fa-

abricants d'importer ces huiles et de les payer en dollars américains. J'ai déjà parlé de cette question, mais j'affirme, monsieur l'Orateur, qu'étant donné la situation du chômage non seulement en ce qui concerne la province de Terre-Neuve mais les provinces Maritimes et le Canada tout entier, l'usage des huiles d'animaux marins devrait être obligatoire pour les fabricants de margarine.

A ce sujet, je tiens à ajouter que la célèbre expédition de chasse aux phoques effectuée à Terre-Neuve et que le secrétaire d'État a si habilement décrite à une réunion ces derniers jours, comprenait dans l'ancien temps 31 navires mais, cette année, elle n'en comprenait que 4. C'est parce qu'on ne peut pas vendre l'huile de phoque. Je n'ai pas l'intention de retarder les travaux du comité avec cette question, mais je serais reconnaissant à l'adjoint parlementaire s'il voulait bien porter de nouveau cette question à l'attention du ministre. Je crois qu'on pourrait en faire une clause conditionnelle et que cela équivaldrait bien au soutien des prix.

Un dernier point avant de terminer. J'ai déjà souligné l'impérieuse nécessité en ce qui a trait à l'économie terre-neuvienne de pouvoir convertir les avoirs en sterling. La dernière livraison des journaux de Terre-Neuve qui nous soit parvenue contient une déclaration du premier ministre de Terre-Neuve au Parlement de l'île, le 13 mars. Il y a parlé d'une réunion tenue à Ottawa entre les fonctionnaires de la commission des pêcheries, le ministre des Pêcheries et le premier ministre. Il a cité les noms des représentants de l'industrie de la pêche à la morue de Terre-Neuve. Il a signalé la présence à la réunion de certains députés et sénateurs qui représentent des régions intéressées à la morue salée, dans les provinces de Terre-Neuve, du Québec, de l'île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Tous les députés de Terre-Neuve, sauf celui de Saint-Jean-Ouest et moi-même, étaient présents. Nous ignorons ce qui s'est passé. Le compte rendu de la presse donne une idée,—à ce propos, le premier ministre, ici présent, pourrait peut-être faire certains commentaires,—de ce qui s'est passé. Le journal fait dire au premier ministre:

...que le problème consiste à trouver non pas des débouchés mais des moyens de se faire payer notre poisson.

On déclare que la situation a été analysée à fond à Ottawa. Encore au sujet de cette réunion, on mentionne qu'un comité spécial a été établi pour représenter les cinq provinces et que des entretiens ont eu lieu entre le comité, le ministre des Pêcheries et ses principaux fonctionnaires. Vient ensuite la citation suivante: